

Nice : le prof qui se voulait justicier accusé d'antisémitisme

05/11/13

« Mais dites, M. Waeselynck, vous vous prenez pour un justicier, là ? » Ambiance en correctionnelle, hier à Nice. Face à la présidente Annie Bergougnous, un prévenu au profil atypique : Philippe Waeselynck, 60 ans, professeur de mathématiques agrégé, militant CGT. Quatre plaintes le visent pour diffamation à caractère antisémite. Des plaintes qui émanent de sa propre administration.

« Harcèlement juif enseignement privé rectorat Nice, ou comment détruire un enseignant ! » Sous cet intitulé fracassant, le prévenu avait posté un article sur un blog hébergé par Médiapart, le 5 juillet 2012. Philippe Waeselynck a beau appartenir au rectorat de Montpellier, il a pris fait et cause pour une consœur niçoise, Betty Attal, mise en congé de l'école juive Kerem Menahem voilà plus de trois ans. Mise à pied pour le moins insolite : cet établissement privé sous contrat le lui avait notifié par... SMS ⁽¹⁾. Le bras de fer ju-

diciaire est toujours en cours – Betty Attal se dit victime de harcèlement dans cette affaire. Et c'est ce harcèlement supposé qui a conduit Philippe Waeselynck à attaquer pile-nôle l'école, sa directrice, une responsable académique et un inspecteur du rectorat. Des écrits à connotation pour le moins ambiguë dans lesquels le blogueur s'est enléré, faisant fi des premières plaintes contre lui.

« Maladroitesse »

« Qu'on m'accuse de diffamation, soit. Mais d'antisémitisme... Peut-être que j'ai été maladroit, concède l'intéressé à la barre. Mais quand je les ai écrites, je ne pensais pas que les choses traient aussi loin. » Une attitude qui a le don d'excéder magistrats et partie civile. *« Comme M. Jourdain faisant de la prose sans le savoir, vous faites de l'antisémitisme sans vous en rendre compte ! »*, raille M^e Claude Chas, quand son confrère M^e Julien Darras fustige

« une personne parfaitement indérotable ».

De son côté, M^e Jean-Pascal Padovani, l'avocat de la défense, assure que les piques de son client visaient *« l'enseignement religieux, non les juifs »*, et met ces dérapages sur le compte de la *« maladroitesse »*. Un néologisme illustré par Philippe Waeselynck à l'audience : malgré les perches tendues par la présidente, il n'exprimera ni remords, ni excuses envers les victimes. La procureure Corinne Savouane requiert une amende de 10 000 € à l'encontre du prof agrégé, comparé à *« un garnin irresponsable »*. Est-il *« un fiellé imbécile ou un fiellé manipulateur »* ? Dans un cas comme dans l'autre, le tribunal statuera sur son sort le 2 décembre.

CHRISTOPHE CIRONE
ccirone@nicematin.fr

1. Nice-Matin du 16 septembre 2012 et du 25 avril 2013.